Centre d'acquisitions gouvernementales
Québec

Période du 1er avril au 30 juin 2022

Paragraphe 20 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Dépenses de fonction pour les titulaires d'un emploi supérieur
Nom du titulaire :
Fonction de la personne :

Description de la dépense	Date	Coût